

blic. Naturellement, il y a beaucoup de différence entre les différents cours d'eau. Dans plusieurs cours d'eau, la rapidité du courant entraîne la sciure de bois, qui ne peut alors nuire beaucoup à la navigation ; mais dans quelques autres, à cause de la lenteur du courant, il se fait des accumulations de sciure de bois qui nuisent beaucoup à la navigation. N'ayant pas les renseignements nécessaires, je dois supposer que, dans le cas que nous occupé, le ministre a suivi la coutume du département ; il a agi en conséquence des rapports faits par les officiers responsables de son département. Je ne dis pas que c'est certainement ce qu'il a fait, mais je présume que si l'attention du ministre a été appelée sur le sujet qui nous occupe, il s'est guidé sur les rapports des officiers qui sont responsables au département de l'exactitude de leurs déclarations. Je suis fâché de ne pouvoir en ce moment, donner d'autres explications à ce sujet.

M. EISENHAUER : J'ai attendu longtemps dans l'espoir que l'honorable ministre de la marine serait de retour à Ottawa ; mais la fin de la session approche et je me suis cru obligé d'appeler l'attention de la chambre sur cette question. Je crois qu'il est douteux que l'honorable ministre soit de retour à Ottawa avant la fin de la session.

M. JONES (Halifax) : Les honorables députés qui s'intéressent à cette question savent qu'elle a déjà été discutée plusieurs fois dans ce parlement. Moi-même, j'ai dans le temps supporté le gouvernement, lorsqu'il a adopté des règlements destinés à empêcher la destruction du poisson. Le gouvernement-Mackenzie a fait des règlements sévères à ce sujet. Un jour, un grand propriétaire de scierie, qui s'indignait fort de ces règlements, s'est adressé à moi. Après l'avoir écouté quelque temps, je lui répondis qu'il s'agissait d'une question très-importante. Il ajouta que si on continuait à mettre ces règlements en vigueur, le gouvernement serait renversé. Je répliquai que si le gouvernement était battu, ce serait un grand malheur pour le pays. Cependant, ajoutai-je, le peuple pourra avoir un autre gouvernement, probablement moins bon, mais il en aurait un ; tandis que si on laissait détruire le poisson dans nos rivières, nul gouvernement ne pourrait de longtemps repeupler ces rivières. Je dis cela pour faire voir que j'ai toujours été d'accord jusqu'à un certain point avec ceux qui ont fait des efforts pour garder le poisson sur nos côtes et que j'ai toujours prêté une oreille attentive à ceux qui se sont plaints du mal dont le bran de scie et les autres déchets des scieries sont la cause dans nos cours d'eau. Souvent, j'ai écouté avec intérêt le ministre de la marine et des pêcheries, lorsqu'il traitait de cette question, et je regrette qu'il ne soit pas aujourd'hui à son siège, car je sais que le ministre qui le remplace ne peut pas connaître aussi bien que lui les détails de cette question, bien qu'un homme de sa capacité soit en état de se renseigner parfaitement sur tout ce qui a trait à une affaire aussi minime que celle-là. L'honorable président du Conseil a eu l'administration de ce département si longtemps durant cette session, que je suis surpris qu'il ne sache pas qu'on nous a annoncé qu'un bill serait présenté cette année au sujet de cette question même. Je pensais que l'honorable ministre s'était renseigné sur le contenu de ce bill et qu'il aurait pu nous dire en quoi il se rapporte à la question que nous discutons en ce moment.

M. COLBY.

L'honorable ministre doit savoir que M. Sandford Fleming a fait sur cette question un long rapport, qui a été soumis à la chambre ; ce rapport se rapporte à la rivière Ottawa. Si l'honorable ministre a lu ce rapport, il sait que M. Fleming y recommande instamment l'adoption des projets que M. Rodgers, ancien inspecteur des pêcheries de la Nouvelle-Ecosse, a soumis au gouvernement, dans un document qui a été, ainsi que le dit mon honorable ami, le député de Lunenburg (M. Eisenhauer), supprimé et qui ne figure pas dans les documents officiels des officiers du département. Ces deux choses sont de nature à faire croire que le public a eu tort de s'alarmer de l'obstruction des rivières par le bran de scie.

L'embarras, M. l'Orateur, c'est que le gouvernement s'est réservé un pouvoir discrétionnaire dont il ne fait pas usage judiciairement. Je sais personnellement que dans ma province (la Nouvelle-Ecosse), certains propriétaires de scieries font fi de la loi, et ces gens sont des partisans et amis du ministère actuel. Je sais que dans les comtés de Queen, Shelburne, Annapolis et Digby, ces hommes, confiant dans leur influence et celle de leurs amis auprès du gouvernement, ont continué à faire fonctionner leurs scieries, bien que l'honorable ministre nous ait dit qu'il n'y a que très peu de temps qu'on a accordé à certaines scieries la permission de passer outre la loi. Je ne dis pas que le gouvernement a mal agi ; au contraire, j'espère qu'il s'est conduit de manière à prendre l'intérêt du public. Mais, je me plains d'une chose : c'est qu'on permette à certains propriétaires de scieries de la Nouvelle-Ecosse de faire fi des règlements du gouvernement et qu'on contraigne d'autres personnes, comme la grande maison dont parle mon honorable ami (M. Eisenhauer), la maison Davidson, propriétaire des plus grandes scieries de la Nouvelle-Ecosse, et je puis ajouter, sans mépris pour les autres scieries, non-seulement la plus grande maison, mais aussi la plus riche et la plus influente, celle qui donne de l'emploi à plus d'ouvriers qu'un grand nombre d'autres scieries réunies ; je me plains, dis-je, qu'on contraigne une maison comme celle-là, apparemment parce que ceux qui en font partie n'approuvent pas la politique du gouvernement, dont ils ont été les adversaires depuis longtemps, à observer ces règlements. Je me plains de ce qu'on tracasse cette maison au sujet de la situation de ses scieries et au sujet de la rivière La Have. Eux prétendent que cette rivière se trouve dans des conditions exceptionnelles et le rapport de M. Rodgers, celui du capitaine dont il a été parlé tout à l'heure, ainsi que les personnes qui connaissent la rivière, semblent leur donner raison. Cependant, ces grandes scieries sont fermées, parce que les propriétaires ne veulent pas faire les dépenses que le gouvernement veut leur imposer et qu'il n'impose pas à d'autres propriétaires de scieries de la même province.

Voilà de quoi je me plains ; voilà l'accusation grave qui est portée contre le gouvernement. Je tiens des personnes les plus dignes de confiance que dans les comtés de Shelburne et d'Annapolis des amis du ministère continuent à exploiter leurs scieries et à écouler leur sciure de bois et autres débris dans les rivières. Je n'entends pas, en ce moment, discuter la question essentielle qui consiste à savoir s'il est bien ou mal d'écouler la sciure de bois dans les rivières. C'est une question assez embarrassante ; depuis longtemps, je suis sous l'im-